

EXPERTS WILSON

Expertise Comptable et Commissariat aux Comptes

31 JUIN FILMS

21 RUE PARADIS

75009 PARIS

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

certifié conforme à l'original

P. Baux

BILAN

EB

BILAN ACTIF

Actif				
Rubriques	Montant brut	Dépréciation	Montant net N	Montant net N-1
Capital souscrit non appelé				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	42 145 911	41 816 410	329 500	540 000
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	10 228 324		10 228 324	3 716 404
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 295	4 295		
Autres immobilisations corporelles	41 550	26 805	14 744	17 294
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	74 584		74 584	18 000
Actif immobilisé	52 494 663	41 847 511	10 647 153	4 291 698
Stocks de matières premières, d'approvisionnements				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stock de marchandises				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	785 047		785 047	388 715
Autres créances	2 668 370		2 668 370	2 390 327
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
<i>Dont actions propres</i>				
Disponibilités	10 874 521		10 874 521	5 640 030
Charges constatées d'avance	21 165		21 165	18 265
Actif circulant	14 349 102		14 349 102	8 437 336
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion (actif)				
TOTAL	66 843 765	41 847 511	24 996 255	12 729 034

EB

BILAN PASSIF

Passif		
Rubriques	Montant net N	Montant net N-1
Capital social ou individuel	45 000	45 000
<i>Dont versé</i>	45 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	4 918	4 918
Ecart de réévaluation		
<i>Dont écart d'équivalence</i>		
Réserve légale	4 500	4 500
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours		
Autres réserves	3 005 176	3 014 441
<i>Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants</i>		
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 881 710	22 314
Subventions d'investissement	990 709	216 400
Provisions réglementées		
Capitaux propres	5 932 014	3 307 573
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	450 000	262 000
Autres fonds propres	450 000	262 000
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Provisions pour risques et charges		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	9 796 916	5 594 224
Emprunts et dettes financières divers	951 984	
<i>Dont emprunts participatifs</i>		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	692 347	3 349 725
Dettes fiscales et sociales	732 977	178 642
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	272 081	5 010
Produits constatés d'avance	6 167 935	31 860
Dettes	18 614 241	9 159 461
Ecart de conversion (passif)		
TOTAL	24 996 255	12 729 034

EXPERTS WILSON

Expertise Comptable et Commissariat aux Comptes

31 JUIN FILMS

21 RUE PARADIS

75009 PARIS

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

certifié conforme à l'original

E. Laroche

EXPERTS WILSON Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre de Paris
S.A.S. au capital de 99 990 euros R.C.S. PARIS n° B 421 298 522
Siège social : 104 rue d'amsterdam - 75009 PARIS

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT

Rubriques	France	Export	Montant N	Montant N-1
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	2 332 092		2 332 092	1 704 159
Chiffre d'affaires net	2 332 092		2 332 092	1 704 159
Production stockée				
Production immobilisée			9 907 120	3 347 138
Subventions d'exploitation			584 168	872 269
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges			489 346	27 790
Autres produits			543 253	220 557
Produits d'exploitation			13 855 980	6 171 912
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variations de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			2 923 809	1 095 619
Impôts, taxes et versements assimilés			138 474	52 756
Salaires et traitements			4 276 851	1 437 914
Charges sociales			2 084 659	681 094
Dotations aux amortissements sur immobilisations			3 334 368	2 156 866
Dotations aux provisions immobilisations			271 819	452 597
Dotations aux provisions sur actif circulant				23 356
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges			518 497	846 341
Charges d'exploitation			13 548 478	6 746 543
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			307 501	(574 631)
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers de participation				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			4 813	
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Produits financiers			4 813	
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			131 448	35 057
Différences négatives de change				

Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Charges financières			131 448	35 057
RÉSULTAT FINANCIER			(126 636)	(35 057)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS			180 866	(609 687)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Produits exceptionnels				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			86	12 838
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			52 691	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Charges exceptionnelles			52 777	12 838
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL			(52 777)	(12 838)
Participation des salariés au résultat de l'entreprise				
Impôt sur les bénéfices			(1 753 622)	(644 840)
TOTAL DES PRODUITS			13 860 792	6 171 912
TOTAL DES CHARGES			11 979 082	6 149 598
BÉNÉFICE OU PERTE			1 881 710	22 314

31 JUIN FILMS
Société par actions simplifiée
au capital de 45 000 euros
Siège social : 21 rue de Paradis 75010 Paris
434 582 870 RCS Paris

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 28 JUIN 2024

EXTRAIT

DEUXIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE
31/12/2023 - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 1 881 710 euros de la manière suivante :

Origine

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 1 881 710 euros.

Affectation

- Dotation aux autres réserves : 1 581 710 euros
- A titre de dividendes : 300 000 euros.

Répartition après affectation

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à 5 632 014 euros et celui des réserves à 4 891 386 euros.

Rappel des dividendes distribués

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement (en euros)
	Dividendes (en euros)	Autres revenus distribués (en euros)	
31/12/2022	31 579	0	0
31/12/2021	0	0	0
31/12/2020	0	0	0

EB

VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme,
Le Président
Monsieur Emmanuel BARRAUX

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'E. Barraux', with a large, sweeping underline.

EXPERTS WILSON

Expertise Comptable et Commissariat aux Comptes

31 JUIN FILMS

21 RUE PARADIS

75009 PARIS

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Certifié conforme à l'original

E. Baume

ANNEXE

PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D'EVALUATION

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables, dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices, et en presumant de la continuité de l'exploitation et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'exercice de la société, clos au **31/12/2023** d'une durée de 12 mois,
Sauf indication contraire, les montants indiqués dans l'annexe sont exprimés en euros.

Informations relatives aux opérations inscrites au bilan et au compte de résultat

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

Faits marquants de l'exercice

La société a livré un long-métrage durant l'exercice.

Evénements postérieurs à la clôture :

Néant

Changement de méthode d'évaluation comptable

Aucun changement d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Changement de méthode d'estimation comptable

Aucun changement de méthode d'estimation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément au Règlement ANC 2014-03 de l'autorité des normes comptables à jour des règlements complémentaires.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des actifs

La société applique les méthodes préconisées par le nouveau règlement ANC N°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2015-06 du 23 novembre 2015 ainsi que par le règlement ANC N°2016-07 du 4 novembre 2016 concernant les règles d'évaluation, d'amortissement et de dépréciation des actifs.

Immobilisations incorporelles

Principe de comptabilisation

Les productions audiovisuelles sont immobilisées à leurs coûts de production, y compris :

- les frais financiers encourus jusqu'à la fin de la production ;
- la quote-part des frais généraux supportés par le producteur délégué le cas échéant, aux taux conformes aux usages.

La quote-part des coproducteurs vient en déduction de la valeur brute immobilisée.

Le compte 205 « immobilisations incorporelles - films et droits similaires » enregistre en fin de production le coût de l'œuvre par le crédit du compte 721 « production immobilisée ».

Lorsque la production n'est pas terminée à la clôture de l'exercice, les charges de production sont transférées au compte 232 « immobilisations en cours » en contrepartie du compte 721 « production immobilisée ».

Principe d'amortissement et de dépréciation

L'amortissement comptable doit être pratiqué sur la valeur brute de l'immobilisation incorporelle, déduction faite de l'amortissement prioritaire généré par les subventions.

Le mode d'amortissement doit refléter le rythme de consommation des avantages économiques futurs.

La méthode retenue par la société décrite ci-après permet ainsi de lier les revenus constatés lors des ventes primaires et secondaires avec la dépréciation économique des œuvres correspondantes.

Une éventuelle dépréciation est comptabilisée si la valeur nette comptable du catalogue est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

Cette dernière est déterminée par l'actualisation des flux futurs de trésorerie générés par le catalogue pris dans son ensemble ou toute autre méthode reflétant la juste valeur.

Les logiciels sont amortis sur une durée comprise entre 3 à 5 ans.

Méthode d'amortissement

Les films sont amortis comptablement conformément à la méthode fiscale. Les amortissements fiscaux sont calculés compte tenu des règles fiscales définies par la Direction Générale des Impôts et par le Bulletin Officiel des contributions directes (instructions N° 4 D-1-87 du 6 juin 1987 et N° 4 D-2-97 du 2 mai 1997).

Les recettes à affecter à l'amortissement des œuvres audiovisuelles peuvent être complétées par prélèvement sur les recettes nettes disponibles d'autres œuvres.

Quelle que soit la méthode d'amortissement retenue, l'amortissement est au minimum égal à l'amortissement linéaire sur 3 ans à compter de la date du Visa ou du PAD.

Les droits acquis (dont les rachats de droits de SOFICA) sont amortis en linéaire sur 3 ans prorata temporis.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,

- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

Matériel de transport	4-5 ans
Agencements et aménagements des constructions	8-10 ans
Installations techniques	3-8 ans
Matériel de bureau et informatique	3-5 ans
Mobilier	3-10 ans

Les immobilisations financières

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés sont évalués à leur coût d'acquisition, à l'exclusion des frais engagés pour leurs acquisitions. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Autres immobilisations financières

Il s'agit essentiellement de dépôts de garantie liés aux locations immobilières et des cautions sur les films.

Créances et dettes

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les dettes et créances en monnaies étrangères sont évaluées au cours du change de fin d'exercice. L'écart de conversion dégagé est inscrit au bilan sous une rubrique spéciale « Écarts de conversion actif ou passif ».

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la société se compose essentiellement :

- des recettes primaires :

* pour les œuvres audiovisuelles : à la date du Prêt à Diffuser (PAD) ou à défaut à la date de livraison des masters au diffuseur ;

* pour les séries d'animation : c'est la date du PAD dernier épisode qui sera prise en compte ;

* pour les œuvres cinématographiques : à la date du VISA d'exploitation.

- les revenus secondaires

* les revenus issus des produits dérivés ;

* les recettes issues de l'exploitation du catalogue.

Subventions d'investissement et avances conditionnées

Il s'agit de subventions soit publiques, privées ou de SOFICA.

Ce sont des aides ou des financements pour lesquels la production peut avoir des engagements de remboursement dont les modalités sont précisées dans les contrats.

Lorsque l'œuvre est livrée, la subvention totale est comptabilisée en « subvention d'exploitation » et les SOFICA non adossées en autres produits.

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :

Ils concernent essentiellement des emprunts relatifs aux financements des œuvres auprès des établissements de crédits.

Produits constatés d'avance :

Les sommes figurant à ce poste concernent essentiellement la vente de droit comptabilisée sur les films en cours. Ce compte est constitué de factures émises.

Crédit d'impôt :***Crédit d'impôt pour dépenses de production déléguée d'œuvres cinématographiques ou audiovisuelles***

Les articles 220 sexies, 220 F et 223 O du code général des impôts instituent pour les œuvres cinématographiques et audiovisuelles, un crédit d'impôt calculé sur les dépenses spécifiques de production. Ce dispositif est encadré par deux agréments délivrés par le CNC, l'un provisoire et l'autre définitif délivré une fois l'œuvre terminée. Cet agrément définitif atteste que l'œuvre a effectivement rempli les conditions permettant de bénéficier du crédit d'impôt.

Le crédit d'impôt est calculé sur les dépenses de l'année.

Au titre de la période le montant des crédits d'impôt s'élève à 1 753 622 euros

Honoraire du Commissaire aux comptes

Le montant des honoraires du Commissaire aux comptes pour cet exercice s'élève à 5 292 euros au titre du contrôle des comptes.

Rémunération, avances et crédits alloués aux dirigeants

Ces informations ne sont pas communiquées pour respecter la confidentialité.

Engagement Hors bilan***Engagements donnés***

En dehors d'éventuels nantissements et/ou cessions de produits liés à des œuvres en cours de production (dans le cadre de crédits auto liquidatifs ou de lignes Dailly) au profit des établissements bancaires spécialisés dans le financement de l'audiovisuel, aucun engagement n'a été donné par la société.

Engagements reçus

Il s'agit notamment des sommes générées et non ordonnancées inscrites dans le compte de soutien financier du producteur au CNC

Le soutien financier est calculé par le CNC à partir des recettes d'exploitation des œuvres produites.

Fonds de soutien disponible automatique du CNC : **148 151 euros**

Engagement de retraite :

Compte tenu de l'âge des salariés et du caractère non significatif de ce passif social, aucune provision pour IDR n'est comptabilisée.

EB

IMMOBILISATIONS

Augmentations

Rubriques	Valeur brute début d'exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions, apports, création, virements
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	42 924 806		9 907 120
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel	4 295		
Installations générales, agencements et divers	7 290		
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier	31 228		3 032
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Total des immobilisations corporelles	42 813		3 032
Participations et mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	18 000		56 584
Total des immobilisations financières	18 000		56 584
TOTAL	42 985 619		9 966 735

Diminutions

Rubriques	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors-service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	405 000	52 691	52 374 235	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techniques et outillage industriel			4 295	
Installations générales, agencements et divers			7 290	
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique et mobilier			34 260	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Total des immobilisations corporelles			45 845	
Participations et mises en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			74 584	
Total des immobilisations financières			74 584	
TOTAL	405 000	52 691	52 494 663	

AMORTISSEMENTS

Situation et mouvements de l'exercice des amortissements techniques (ou venant en diminution de l'actif)

Rubriques	Montant début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin exercice
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	38 215 804	3 328 787		41 544 592
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions inst. générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 295			4 295
Inst générales, agencements et divers	7 300			7 300
Matériel de transport				
Mat de bureau et informatique, mobilier	13 924	5 582		19 505
Emballages récupérables et divers				
Total immobilisations corporelles	25 519	5 582		31 100
TOTAL	38 241 323	3 334 369		41 575 692

EB

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Provisions réglementées

Rubriques	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Provisions pour reconstitution des gisements				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL				

Provisions pour risques et charges

Rubriques	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL				

Provisions pour dépréciation

Rubriques	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Provisions sur immobilisations incorporelles	452 597	271 819	452 597	271 819
Provisions sur immobilisations corporelles				
Provisions sur titres mis en équivalence				
Provisions sur titres de participation				
Provisions sur autres immobilisations financières				
Provisions sur stocks et en cours				
Provisions sur comptes clients	23 356		23 356	
Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL	475 953	271 819	475 953	271 819
TOTAL GÉNÉRAL	475 953	271 819	475 953	271 819

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DETTES

Etat des créances

Rubriques	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	74 584	56 584	18 000
Total de l'actif immobilisé	74 584	56 584	18 000
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	785 047	785 047	
Créance représentative de titre prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 308	1 308	
Etat – Impôts sur les bénéfices	1 755 182	1 755 182	
Etat – Taxe sur la valeur ajoutée	187 304	187 304	
Etat – Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Etat – Divers			
Groupes et associés	679 819	679 819	
Débiteurs divers	44 757	44 757	
Total de l'actif circulant	3 453 417	3 453 417	
Charges constatées d'avance	21 165	21 165	
TOTAL	3 549 165	3 531 165	18 000

Etat des dettes

Rubriques	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des organismes de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	9 796 916	9 796 916		
Emprunts et dettes financières divers	741 984	741 984		
Fournisseurs et comptes rattachés	692 347	692 347		
Personnel et comptes rattachés	23 957	23 957		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	485 806	485 806		
Impôts sur les bénéfices	72 997	72 997		
Taxe sur la valeur ajoutée	115 784	115 784		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	2 855	2 855		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	241 579	241 579		
Autres dettes	272 081	272 081		
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance	6 167 935	6 167 935		
TOTAL	18 614 241	18 614 241		

CHARGES A PAYER

Montant des charges à payer inclus dans les postes de bilan suivants :

Rubriques	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	249 839
Dettes fiscales et sociales	395
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	23 090
TOTAL	273 324

EB

PRODUITS ET AVOIRS A RECEVOIR

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Immobilisations financières	
- Créances rattachées à des participations	
- Autres immobilisations financières	
Créances	
- Créances clients et comptes rattachés	93 231
- Autres créances	3 283
<i>dont avoirs à recevoir</i>	3 283
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	
TOTAL	96 514

CAPITAL SOCIAL

Composition du capital social

Catégories de parts ou d'actions	En début d'exercice	Créées pendant l'exercice	Remboursées pendant l'exercice	A la clôture d'exercice	Valeur nominale
1- Actions ordinaires	600			600	75
2- Actions amorties					
3- Actions div. prioritaires (sans droit de vote)					
4- Actions préférentielles					
5- Parts sociales					
6- Certificats d'investissements					
TOTAL	600			600	75

Parts des bénéficiaires (ou des fondateurs)

Catégories	Nombre	Valeur nominale	Droits conférés
1- Actions ordinaires	600	75	100%
2- Actions amorties			
3- Actions div. prioritaires (sans droit de vote)			
4- Actions préférentielles			
5- Parts sociales			
6- Certificats d'investissements			

BB

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Rubriques	Charges	Produits
LOCATION CA SUR PROJET	21 165	6 167 935
TOTAL	21 165	6 167 935

EB

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Nature	France	Export	Total
Ventes de marchandises			
Production de biens			
Production de services	2 332 092		2 332 092
TOTAL	2 332 092		2 332 092

BB

VENTILATION DE L'EFFECTIF DE L'ENTREPRISE

Par effectif salarié, on entend l'ensemble des personnes ayant un contrat de travail et rémunérées directement par l'entreprise.

Rubrique	Personnel permanent	Personnel intermittent
Cadre	0	15.48
Non cadre	1.08	31.14
TOTAL	1.08	46 62

EB

TRANSFERT DE CHARGES

Rubrique	Montant
Transferts de charges d'exploitation	
REMBOURSEMENT ASSURANCE	12 793
REMBOURSMEENT DIVERS	600
Sous total Exploitation	13 793
Transferts de charges financières	
Sous total Financières	
Transferts de charges exceptionnelles	
Sous total Exceptionnelles	
TOTAL	13 793

VB



31 JUIN FILMS

**SAS au capital de 45.000 €
Siège social : 21 rue de Paradis
75010 PARIS**

RCS PARIS 434 582 870

**Rapport du commissaire aux comptes sur
les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2023

HERMESIANE

Société de Commissariat aux Comptes

Inscrite sur la liste des commissaires aux comptes de la Cour d'Appel de Paris

89 boulevard Haussmann 75008 Paris – Tel. 01 47 46 81 44

SAS au capital de 50 000 € – RCS Paris 332 725 506 – TVA FR67 332 725 506



31 JUIN FILMS
SAS au capital de 45 000 €
Siège social : 21 rue de Paradis
75010 PARIS
RCS PARIS 434 582 870

Aux Associés,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



IV. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du code de commerce, pris en application de l'article L.441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris le 24 juin 2024

Société de commissaire aux comptes
SAS HERMESIANE
Le Commissaire aux comptes
Alain Bourge



BILAN ACTIF

Actif				
Rubriques	Montant brut	Dépréciation	Montant net N	Montant net N-1
Capital souscrit non appelé				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	42 145 911	41 816 410	329 500	540 000
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	10 228 324		10 228 324	3 716 404
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 295	4 295		
Autres immobilisations corporelles	41 550	26 805	14 744	17 294
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	74 584		74 584	18 000
Actif immobilisé	52 494 663	41 847 511	10 647 153	4 291 698
Stocks de matières premières, d'approvisionnements				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stock de marchandises				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	785 047		785 047	388 715
Autres créances	2 668 370		2 668 370	2 390 327
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
<i>Dont actions propres</i>				
Disponibilités	10 874 521		10 874 521	5 640 030
Charges constatées d'avance	21 165		21 165	18 265
Actif circulant	14 349 102		14 349 102	8 437 336
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion (actif)				
TOTAL	66 843 765	41 847 511	24 996 255	12 729 034

BILAN PASSIF

Passif		
Rubriques	Montant net N	Montant net N-1
Capital social ou individuel	45 000	45 000
<i>Dont versé</i>	45 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	4 918	4 918
Ecarts de réévaluation		
<i>Dont écart d'équivalence</i>		
Réserve légale	4 500	4 500
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours		
Autres réserves	3 005 176	3 014 441
<i>Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants</i>		
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 881 710	22 314
Subventions d'investissement	990 709	216 400
Provisions réglementées		
Capitaux propres	5 932 014	3 307 573
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	450 000	262 000
Autres fonds propres	450 000	262 000
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Provisions pour risques et charges		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	9 796 916	5 594 224
Emprunts et dettes financières divers	951 984	
<i>Dont emprunts participatifs</i>		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	692 347	3 349 725
Dettes fiscales et sociales	732 977	178 642
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	272 081	5 010
Produits constatés d'avance	6 167 935	31 860
Dettes	18 614 241	9 159 461
Ecart de conversion (passif)		
TOTAL	24 996 255	12 729 034

COMPTE DE RESULTAT



COMPTE DE RESULTAT

Rubriques	France	Export	Montant N	Montant N-1
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	2 332 092		2 332 092	1 704 159
Chiffre d'affaires net	2 332 092		2 332 092	1 704 159
Production stockée				
Production immobilisée			9 907 120	3 347 138
Subventions d'exploitation			584 168	872 269
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges			489 346	27 790
Autres produits			543 253	220 557
Produits d'exploitation			13 855 980	6 171 912
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variations de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			2 923 809	1 095 619
Impôts, taxes et versements assimilés			138 474	52 756
Salaires et traitements			4 276 851	1 437 914
Charges sociales			2 084 659	681 094
Dotations aux amortissements sur immobilisations			3 334 368	2 156 866
Dotations aux provisions immobilisations			271 819	452 597
Dotations aux provisions sur actif circulant				23 356
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges			518 497	846 341
Charges d'exploitation			13 548 478	6 746 543
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			307 501	(574 631)
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers de participation				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			4 813	
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Produits financiers			4 813	
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			131 448	35 057
Différences négatives de change				

31 JUIN FILMS

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Charges financières			131 448	35 057
RÉSULTAT FINANCIER			(126 636)	(35 057)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS			180 866	(609 687)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Produits exceptionnels				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			86	12 838
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			52 691	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Charges exceptionnelles			52 777	12 838
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL			(52 777)	(12 838)
Participation des salariés au résultat de l'entreprise				
Impôt sur les bénéfices			(1 753 622)	(644 840)
TOTAL DES PRODUITS			13 860 792	6 171 912
TOTAL DES CHARGES			11 979 082	6 149 598
BÉNÉFICE OU PERTE			1 881 710	22 314

ANNEXE



PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D'EVALUATION

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables, dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices, et en presumant de la continuité de l'exploitation et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'exercice de la société, clos au **31/12/2023** d'une durée de 12 mois,
Sauf indication contraire, les montants indiqués dans l'annexe sont exprimés en euros.

Informations relatives aux opérations inscrites au bilan et au compte de résultat

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

Faits marquants de l'exercice

La société a livré un long-métrage durant l'exercice.

Evénements postérieurs à la clôture :

Néant

Changement de méthode d'évaluation comptable

Aucun changement d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Changement de méthode d'estimation comptable

Aucun changement de méthode d'estimation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément au Règlement ANC 2014-03 de l'autorité des normes comptables à jour des règlements complémentaires.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des actifs

La société applique les méthodes préconisées par le nouveau règlement ANC N°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2015-06 du 23 novembre 2015 ainsi que par le règlement ANC N°2016-07 du 4 novembre 2016 concernant les règles d'évaluation, d'amortissement et de dépréciation des actifs.

Immobilisations incorporelles

Principe de comptabilisation

Les productions audiovisuelles sont immobilisées à leurs coûts de production, y compris :

- les frais financiers encourus jusqu'à la fin de la production ;
- la quote-part des frais généraux supportés par le producteur délégué le cas échéant, aux taux conformes aux usages.

La quote-part des coproducteurs vient en déduction de la valeur brute immobilisée.

Le compte 205 « immobilisations incorporelles - films et droits similaires » enregistre en fin de production le coût de l'œuvre par le crédit du compte 721 « production immobilisée ».

Lorsque la production n'est pas terminée à la clôture de l'exercice, les charges de production sont transférées au compte 232 « immobilisations en cours » en contrepartie du compte 721 « production immobilisée ».

Principe d'amortissement et de dépréciation

L'amortissement comptable doit être pratiqué sur la valeur brute de l'immobilisation incorporelle, déduction faite de l'amortissement prioritaire généré par les subventions.

Le mode d'amortissement doit refléter le rythme de consommation des avantages économiques futurs.

La méthode retenue par la société décrite ci-après permet ainsi de lier les revenus constatés lors des ventes primaires et secondaires avec la dépréciation économique des œuvres correspondantes.

Une éventuelle dépréciation est comptabilisée si la valeur nette comptable du catalogue est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

Cette dernière est déterminée par l'actualisation des flux futurs de trésorerie générés par le catalogue pris dans son ensemble ou toute autre méthode reflétant la juste valeur.

Les logiciels sont amortis sur une durée comprise entre 3 à 5 ans.

Méthode d'amortissement

Les films sont amortis comptablement conformément à la méthode fiscale. Les amortissements fiscaux sont calculés compte tenu des règles fiscales définies par la Direction Générale des Impôts et par le Bulletin Officiel des contributions directes (instructions N° 4 D-1-87 du 6 juin 1987 et N° 4 D-2-97 du 2 mai 1997).

Les recettes à affecter à l'amortissement des œuvres audiovisuelles peuvent être complétées par prélèvement sur les recettes nettes disponibles d'autres œuvres.

Quelle que soit la méthode d'amortissement retenue, l'amortissement est au minimum égal à l'amortissement linéaire sur 3 ans à compter de la date du Visa ou du PAD.

Les droits acquis (dont les rachats de droits de SOFICA) sont amortis en linéaire sur 3 ans prorata temporis.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,

- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

Matériel de transport	4-5 ans
Agencements et aménagements des constructions	8-10 ans
Installations techniques	3-8 ans
Matériel de bureau et informatique	3-5 ans
Mobilier	3-10 ans

Les immobilisations financières

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés sont évalués à leur coût d'acquisition, à l'exclusion des frais engagés pour leurs acquisitions. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Autres immobilisations financières

Il s'agit essentiellement de dépôts de garantie liés aux locations immobilières et des cautions sur les films.

Créances et dettes

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les dettes et créances en monnaies étrangères sont évaluées au cours du change de fin d'exercice. L'écart de conversion dégagé est inscrit au bilan sous une rubrique spéciale « Écarts de conversion actif ou passif ».

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la société se compose essentiellement :

- des recettes primaires :

* pour les œuvres audiovisuelles : à la date du Prêt à Diffuser (PAD) ou à défaut à la date de livraison des masters au diffuseur ;

* pour les séries d'animation : c'est la date du PAD dernier épisode qui sera prise en compte ;

* pour les œuvres cinématographiques : à la date du VISA d'exploitation.

- les revenus secondaires

* les revenus issus des produits dérivés ;

* les recettes issues de l'exploitation du catalogue.

Subventions d'investissement et avances conditionnées

Il s'agit de subventions soit publiques, privées ou de SOFICA.

Ce sont des aides ou des financements pour lesquels la production peut avoir des engagements de remboursement dont les modalités sont précisées dans les contrats.

Lorsque l'œuvre est livrée, la subvention totale est comptabilisée en « subvention d'exploitation » et les SOFICA non adossées en autres produits.

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :

Ils concernent essentiellement des emprunts relatifs aux financements des œuvres auprès des établissements de crédits.

Produits constatés d'avance :

Les sommes figurant à ce poste concernent essentiellement la vente de droit comptabilisée sur les films en cours. Ce compte est constitué de factures émises.

Crédit d'impôt :

Crédit d'impôt pour dépenses de production déléguée d'œuvres cinématographiques ou audiovisuelles

Les articles 220 sexies, 220 F et 223 O du code général des impôts instituent pour les œuvres cinématographiques et audiovisuelles, un crédit d'impôt calculé sur les dépenses spécifiques de production. Ce dispositif est encadré par deux agréments délivrés par le CNC, l'un provisoire et l'autre définitif délivré une fois l'œuvre terminée. Cet agrément définitif atteste que l'œuvre a effectivement rempli les conditions permettant de bénéficier du crédit d'impôt.

Le crédit d'impôt est calculé sur les dépenses de l'année.

Au titre de la période le montant des crédits d'impôt s'élève à 1 753 622 euros

Honoraire du Commissaire aux comptes

Le montant des honoraires du Commissaire aux comptes pour cet exercice s'élève à 5 292 euros au titre du contrôle des comptes.

Rémunération, avances et crédits alloués aux dirigeants

Ces informations ne sont pas communiquées pour respecter la confidentialité.

Engagement Hors bilan*Engagements donnés*

En dehors d'éventuels nantissements et/ou cessions de produits liés à des œuvres en cours de production (dans le cadre de crédits auto liquidatifs ou de lignes Dailly) au profit des établissements bancaires spécialisés dans le financement de l'audiovisuel, aucun engagement n'a été donné par la société.

Engagements reçus

Il s'agit notamment des sommes générées et non ordonnancées inscrites dans le compte de soutien financier du producteur au CNC

Le soutien financier est calculé par le CNC à partir des recettes d'exploitation des œuvres produites.

Fonds de soutien disponible automatique du CNC : **148 151 euros**

Engagement de retraite :

Compte tenu de l'âge des salariés et du caractère non significatif de ce passif social, aucune provision pour IDR n'est comptabilisée.

IMMOBILISATIONS

Augmentations

Rubriques	Valeur brute début d'exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions, apports, création, virements
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	42 924 806		9 907 120
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel	4 295		
Installations générales, agencements et divers	7 290		
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier	31 228		3 032
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Total des immobilisations corporelles	42 813		3 032
Participations et mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	18 000		56 584
Total des Immobilisations financières	18 000		56 584
TOTAL	42 985 619		9 966 735

Diminutions

Rubriques	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors-service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	405 000	52 691	52 374 235	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techniques et outillage industriel			4 295	
Installations générales, agencements et divers			7 290	
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique et mobilier			34 260	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Total des immobilisations corporelles			45 845	
Participations et mises en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			74 584	
Total des immobilisations financières			74 584	
TOTAL	405 000	52 691	52 494 663	

31 JUN FILMS

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

AMORTISSEMENTS

Situation et mouvements de l'exercice des amortissements techniques (ou venant en diminution de l'actif)

Rubriques	Montant début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin exercice
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	38 215 804	3 328 787		41 544 592
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions inst. générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 295			4 295
Inst générales, agencements et divers	7 300			7 300
Matériel de transport				
Mat de bureau et informatique, mobilier	13 924	5 582		19 505
Emballages récupérables et divers				
Total immobilisations corporelles	25 519	5 582		31 100
TOTAL	38 241 323	3 334 369		41 575 692



PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Provisions réglementées

Rubriques	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Provisions pour reconstitution des gisements				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL				

Provisions pour risques et charges

Rubriques	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL				

Provisions pour dépréciation

Rubriques	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Provisions sur immobilisations incorporelles	452 597	271 819	452 597	271 819
Provisions sur immobilisations corporelles				
Provisions sur titres mis en équivalence				
Provisions sur titres de participation				
Provisions sur autres immobilisations financières				
Provisions sur stocks et en cours				
Provisions sur comptes clients	23 356		23 356	
Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL	475 953	271 819	475 953	271 819
TOTAL GÉNÉRAL	475 953	271 819	475 953	271 819

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DETTES

Etat des créances

Rubriques	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	74 584	56 584	18 000
Total de l'actif immobilisé	74 584	56 584	18 000
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	785 047	785 047	
Créance représentative de titre prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 308	1 308	
Etat – Impôts sur les bénéfices	1 755 182	1 755 182	
Etat – Taxe sur la valeur ajoutée	187 304	187 304	
Etat – Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Etat – Divers			
Groupes et associés	679 819	679 819	
Débiteurs divers	44 757	44 757	
Total de l'actif circulant	3 453 417	3 453 417	
Charges constatées d'avance	21 165	21 165	
TOTAL	3 549 165	3 531 165	18 000

Etat des dettes

Rubriques	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des organismes de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	9 796 916	9 796 916		
Emprunts et dettes financières divers	741 984	741 984		
Fournisseurs et comptes rattachés	692 347	692 347		
Personnel et comptes rattachés	23 957	23 957		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	485 806	485 806		
Impôts sur les bénéfices	72 997	72 997		
Taxe sur la valeur ajoutée	115 784	115 784		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	2 855	2 855		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	241 579	241 579		
Autres dettes	272 081	272 081		
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance	6 167 935	6 167 935		
TOTAL	18 614 241	18 614 241		

CHARGES A PAYER

Montant des charges à payer inclus dans les postes de bilan suivants :

Rubriques	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	249 839
Dettes fiscales et sociales	395
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	23 090
TOTAL	273 324



PRODUITS ET AVOIRS A RECEVOIR

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Immobilisations financières	
- Créances rattachées à des participations	
- Autres immobilisations financières	
Créances	
- Créances clients et comptes rattachés	93 231
- Autres créances	3 283
dont avoirs à recevoir	3 283
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	
TOTAL	96 514



CAPITAL SOCIAL

Composition du capital social

Catégories de parts ou d'actions	En début d'exercice	Créées pendant l'exercice	Remboursées pendant l'exercice	A la clôture d'exercice	Valeur nominale
1- Actions ordinaires	600			600	75
2- Actions amorties					
3- Actions div. prioritaires (sans droit de vote)					
4- Actions préférentielles					
5- Parts sociales					
6- Certificats d'investissements					
TOTAL	600			600	75

Parts des bénéficiaires (ou des fondateurs)

Catégories	Nombre	Valeur nominale	Droits conférés
1- Actions ordinaires	600	75	100%
2- Actions amorties			
3- Actions div. prioritaires (sans droit de vote)			
4- Actions préférentielles			
5- Parts sociales			
6- Certificats d'investissements			



CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Rubriques	Charges	Produits
LOCATION CA SUR PROJET	21 165	6 167 935
TOTAL	21 165	6 167 935



31 JUIN FILMS

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Nature	France	Export	Total
Ventes de marchandises			
Production de biens			
Production de services	2 332 092		2 332 092
TOTAL	2 332 092		2 332 092



VENTILATION DE L'EFFECTIF DE L'ENTREPRISE

Par effectif salarié, on entend l'ensemble des personnes ayant un contrat de travail et rémunérées directement par l'entreprise.

Rubrique	Personnel permanent	Personnel intermittent
Cadre	0	15.48
Non cadre	1.08	31.14
TOTAL	1.08	46.62



TRANSFERT DE CHARGES

Rubrique	Montant
Transferts de charges d'exploitation	
REMBOURSEMENT ASSURANCE	12 793
REMBOURSMEENT DIVERS	600
Sous total Exploitation	13 793
Transferts de charges financières	
Sous total Financières	
Transferts de charges exceptionnelles	
Sous total Exceptionnelles	
TOTAL	13 793

